

2022 DEVE 10 Approbation d'une convention cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du , par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la convention cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par M Christophe NAJDOVSKI au nom de la 8^e commission ;

Délibère :

Article 1: Est approuvée la convention cadre relative au suivi des populations de chats libres présentes dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2: Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec les associations concernées les conventions pour le suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens.